

Samedi 30 JANVIER 2027

Lieu : Salle Hermès / Espace Villepreux

37 Route du tronquet 33160 Saint-Aubin de médoc.

Fiche d'inscription

Date limite d'inscription le mercredi 30 décembre 2026.

Réponse le mercredi 6 janvier 2027.

Nom de l'artiste / formation :

Adresse du responsable :

Documents à joindre à votre candidature :

- Fiche technique remplie
- Règlement signé
- Biographie du groupe (indiquant l'origine du groupe, la composition de ses membres, la nature de son répertoire, ses influences et ses intentions,)
- Photocopie des cartes d'identité des membres du groupe
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Maquette de 2 ou 3 morceaux ou liens d'écoute

Je soussigné, souhaite participer au tremplin après avoir pris connaissance de son règlement et de ses conditions J'atteste que les membres de la formation musicale que je représente n'exercent pas la profession de musicien.

Fait à le

Retour dossier de candidature :
Courrier
Service Culture Saint-Aubin de Médoc
Hôtel de ville route de joli-bois 33160 Saint-Aubin de Médoc

Mail : *x.destoc@saintaubindemedocfr*
Port : *06 76 21 01 26*

Saint-Aubin de Médoc
le village nature

TREMPLIN DES NOCTAMBULES

FICHE TECHNIQUE

Cette fiche technique doit être fournies et signée au plus tard le mercredi **30 décembre 2026** avec le dossier d'inscription.

Ces renseignements nous permettront d'accueillir votre prestation dans les meilleures conditions techniques et de faciliter les changements de plateaux.

Nombre de musiciens :

Chant : Micros sur pied nécessaires :

Instruments / amplis à sonoriser

(Merci d'être le plus précis possible)

PLAN DE SCENE SOUHAITE :

(Attention, ce plan reflète uniquement les souhaits du groupe mais ne vaut pas pour accord. Les organisateurs se réservent le droit d'établir un plan de scène commun aux groupes pour faciliter les changements de plateaux).

La batterie sera fournie par l'organisateur. Cependant, les batteurs peuvent utiliser leurs propres cymbales et leur caisse claire.

Fait à le

Saint-Aubin de Médoc
le village nature

REGLEMENT
TREMPLIN DES NOCTAMBULES

Conditions de participation

Les groupes sélectionnés à ce tremplin ne devront présenter que des compositions originales

Les candidats devront fournir une courte biographie pour présenter le groupe/l'artiste, et une maquette de 2 à 3 morceaux ou liens d'écoute (pas de reprise).

Les participants acceptent que leur nom et leur photo (Libre de Droit) soient utilisés uniquement dans le cadre de la promotion du festival Noctambules Les participants fourniront préalablement, tous les éléments de communication aux organisateurs.

L'organisateur ne saurait être redevable envers un Label ou un producteur.

Les gagnants des tremplins Noctambules des années précédentes ne peuvent pas se représenter

La prestation

Les groupes sélectionnés produiront sur scène un set de 30 minutes (rappel compris) Le set présenté doit être exclusivement constitué de compositions originales

L'ordre de passage des groupes se fera en fonction de la fiche technique de chacun et sera annoncé au moins 5 jours avant le jour de la prestation.

La désignation des groupes gagnants

La sélection des groupes gagnants sera faite par le jury du tremplin, composé de membres de l'équipe organisatrice du festival (élu, technicien, programmateur).

Le jury évaluera la prestation scénique des groupes en attribuant une note sur 5 à chaque critère suivant : qualité musicale du groupe, originalité des compositions, présence scénique, impact sur le public.

Le groupe qui remportera le plus de voix (points) sera désigné gagnant du tremplin Le second sera désigné (gagnant prix du Jury).

Le nombre de formations sélectionnées pour le tremplin sera au minimum de quatre et pourra aller jusqu'à six en fonction de la qualité des candidats et de la disponibilité de la programmation globale du tremplin. Les groupes s'engagent à ne pas contester les décisions du jury.

Les prix

Le groupe vainqueur (gagnant du tremplin) :

Sera programmé sur la grande scène dans le cadre du **festival des Noctambules le 30 mai 2026** (le groupe vainqueur).

Les conditions d'accueil

Il sera demandé aux groupes participants de respecter le planning établi pour le tremplin (Balances, scène).

La restauration des participants sera assurée par les organisateurs le soir du tremplin.

Le groupe sélectionné interviendra donc dans le seul cadre promotionnel de son projet, **les 31 janvier et 30 mai 2026**, sans rémunération.

Les frais de déplacements, ainsi que les frais éventuels de transport du matériel, sont à la charge exclusive des participants.

Le régisseur du tremplin prendra contact avec chaque formation pour assurer la sonorisation du groupe.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dégradations / pertes / vols du matériel des participants.

L'assurance de leur matériel est à la charge des participants.

Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition des groupes ou sur le lieu du concert seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état.

Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'ils estiment que son comportement pourrait leur porter préjudice.

L'équipe du festival des Noctambules

Nom du représentant du groupe :

« Lu et approuvé »

☐

Saint-Aubin de Médoc
le village nature